FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR OPÉRER UNE PLACE D'AFFAIRES.

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Section 1

Identification – Emplacement visé par le permis d'affaire			
Nom du commerce			
Numéro civique	Rue	Municipalité (province)	Code postal
Numéro de lot		No. Permis de l'année précédente	
Courriel		Site internet	

But de la demande :

☐ Renouvellement avec modification

☐ Renouvellement sans modification **(remplir seulement section 1 et 3)**

Section 2

Identification du propriétaire de l'immeuble			
Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone 1		Téléphone 2	
Courriel			

Identification du demandeur (si différent du propriétaire de la place d'affaire)			
☐ Identique au propriétaire de la place d'affaires			
Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone 1		Téléphone 2	
Courriel			

Adresse de correspondance (renouvellement annuel)

☐ Identique au propriétaire

☐ Identique au demandeur

Description détaillée de votre modification :

_____

_____

_____

_____

Section 3

Veuillez prendre note que toute modification apportée à votre requête peut nécessiter une nouvelle approbation municipale. Veuillez vérifier avec l'officier responsable.

Je certifie que les renseignements inscrits dans la présente déclaration sont, à tous égards, vrais, exacts et complets. Cette déclaration à la même force et le même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la Loi sur la preuve au Canada.

NOM EN LETTRES MOULÉES : _____

SIGNATURE : _____ DATE : _____

DÉLAI DE DÉLIVRANCE DU PERMIS D'AFFAIRES

Dans un délai d'au plus 30 jours de la date à laquelle l'ensemble des documents exigés sont présentés et que le tarif est payé, l'officier responsable doit émettre le permis d'affaires ou, dans le cas contraire, la Municipalité doit faire connaître au demandeur son refus par écrit et le motiver.

VALIDITÉ D'UN PERMIS D'AFFAIRES

Un permis d'affaires est valide à compter de sa date de délivrance, jusqu'au 31 décembre de la même année. Tout changement apporté aux renseignements contenus dans un permis d'affaires, autre que lors de la validation annuelle, requiert la délivrance d'un nouveau permis d'affaires.

Signature	
Signature	Date